

Les yoles de Bantry, une opération exemplaire



À l'origine, une démarche ambitieuse : utiliser un projet d'insertion pour mettre en valeur le patrimoine maritime. L'initiative lancée par la Base de loisirs, a été financée par le conseil général et la communauté d'agglomération.

Les yoles de Bantry, ont retrouvé jeunesse et beauté. Le patrimoine, réhabilité non seulement comme bel objet, mais aussi comme outil, apte à transporter des hommes et à leur rendre dignité et utilité.

Nous avons tous le privilège de voisiner la Seine mais l'espoir de pouvoir y naviguer semble pour beaucoup d'entre nous hors d'atteinte. La collaboration entre associations, entreprises d'insertion, agglomération et Conseil général a permis de transformer en réalité ce que beaucoup considéraient comme une chimère.

Une interview d'Anne-Marie ASHBROOK, suppléante de Jacky BIDAULT

La Seine, un patrimoine unique à sauvegarder

Anne-Marie Ashbrook, est une passionnée. Après un passé professionnel de cadre infirmier, cette sportive de haut niveau s'est engagée dans l'action publique et a été adjointe de Saint-Pierre-du-Vauvray pendant quinze ans. Elle connaît sa commune et son canton comme personne. Mais parmi tous ces sujets d'intérêts, cette femme d'action a placé la Seine au cœur de ses priorités.

Elle est présidente de l'Apure, association de protection des usagers et riverains des eaux, qui regroupe localement les riverains de la Seine et des rivières. Mais au delà de cet engagement local, elle représente notre territoire dans « La Seine en partage, vaste association née il y a 10 ans et qui regroupe tous les riverains de la Seine de l'amont de Paris à la Manche. Il y avait là quelque chose de prémonitoire que de vouloir regrouper toutes les communes riveraines de ce grand fleuve, avant la décision gouvernementale du Grand Paris. Mais la philosophie d'Anne-Marie Ashbrook est simple : chacun doit agir à son niveau, dégager des priorités trouver ainsi l'énergie nécessaire pour ne pas se laisser déborder par imbroglios administratifs et juridiques qui ont fait reculer le problème du traitement des berges dont on parle depuis 1950. Parce que la Seine, grand axe de communication, est aussi un équilibre fragile, qui nécessite un entretien permanent... Or celui-ci ne peut se faire sans la participation active des riverains. Nous sommes ici dans une démarche résolument moderne qui appuie un projet ambitieux, de dimension nationale, sur un dialogue permanent lié aux besoins des riverains locaux.



Vous êtes présidente de l'APURE, une association de riverains de la Seine. Quelle est la vocation de cette association ?

Anne-Marie ASHBROOK : L'APURE s'attache à défendre les intérêts des riverains du fleuve, particulièrement sensibilisés à la dégradation des berges, des chemins de halage, de la digue de protection contre les inondations...

Aujourd'hui, la législation - qui ne tient absolument pas compte de la réalité de la navigation actuelle - permet aux différents partenaires (gestionnaires de fleuve, collectivités...) de se dédouaner de la préservation des berges du fleuve. Et pourtant ces berges ont bel et bien une valeur patrimoniale, d'espace naturel, historique, touristique...

Notre association APURE a déjà dressé des constats précis et mené des actions de sensibilisation auprès du public, des élus et des collectivités.

Mais le projet de développement de transport fluvial est pour demain. Des solutions techniques (une forme syndi-

cale ou un regroupement d'intérêt public par exemple) existent mais en l'absence de responsabilités définies, c'est le montage et la prise en charge financière du projet qui pose problème.

Quel intérêt présente ces berges du fleuve ?

Anne-Marie ASHBROOK : Il s'agit d'un héritage structurel, architectural, historique, et même écologique... précieux. Par exemple, les chemins de halage dont nous avons hérité sont un patrimoine unique, riche d'un grand potentiel naturel, paysager et touristique.

Pourtant, en l'absence de préservation de cette richesse, serons-nous en mesure de la transmettre à notre tour aux générations futures ? Déjà, certains secteurs sont sérieusement dégradés.

Concilier le social, l'insertion, la préservation de sites remarquables, par la mise en oeuvre de chantiers de réhabilitation, promouvoir un éco-tourisme, prendre de mesures de préservation telles que celles appliquées aux espaces littoraux sont autant de pistes d'initia-

tives à la mesure d'une collectivité départementale pour permettre, à terme, de valoriser ce formidable environnement de la Seine.

Quel avenir pour la Seine et quel challenge pour l'Eure ?

Anne-Marie ASHBROOK : Avec le projet du « Grand Paris » (corridor de développement structurant autour de la Seine « de Paris à la mer ») le département de l'Eure devra se situer de façon cohérente dans le développement et les aménagements structurants (plateforme multimodale, axes et couloirs de circulations, zones d'habitats...)

Nous ne doutons pas de l'intérêt évident du développement du transport fluvial. Mais il faudra donc une volonté forte pour garantir l'équilibre entre les développements territoriaux et la préservation de notre patrimoine.

Et c'est tout l'enjeu d'une collectivité porteuse comme le département de l'Eure, d'être garante de la préservation, de la reconquête et de la réhabilitation du fleuve et de ses rives.

Le Café des âges à Louviers, la richesse des échanges

Louviers a connu son premier café des âges au mois de février, à l'initiative de la municipalité de Louviers. La première rencontre a eu lieu sur le thème du jeu et une animation de qualité a permis de mélanger mémoires collectives et individuelles. Personnes âgées, accompagnées ou non, venant de leur domicile ou d'une institution, ont brisé l'isolement et échangé des moments de bonheur avec de jeunes collégiens.

L'opération a sollicité les services du conseil général, du Centre communal d'action sociale et de l'association La Semaine des 4 jeudis, elle-même représentative d'une exigence de qualité dans ses interventions. Elle joue un rôle de plus en plus reconnu en matière de lien social.



Un guide pratique pour l'aide sociale

L'action sociale est un domaine extrêmement vaste. Il couvre notamment la lutte contre l'exclusion, la santé, le handicap, les problèmes liés à l'âge, le tout allant de la petite enfance jusqu'au quatrième et cinquième âge.

C'est une compétence du Conseil général, mais il n'en est pas le seul acteur, loin de là. Les organismes sociaux, assurance maladie, mutuelles, associations, pôle emploi, sans compter les dizaines d'intervenants aux sigles bizarres, et souvent rebutants lorsqu'on est dans la difficulté, tous y jouent leur rôle, un rôle justement mal connu.

Ma proposition : réaliser un guide au niveau du canton ou de l'UTAS.

Qu'est ce que l'UTAS, justement ? Ce sigle étrange signifie « Unité Territoriale d'Action Sociale... » et désigne le secteur d'intervention local du Conseil général dont le siège se trouve rue Guy de Maupassant à Louviers. Je souhaite que soit réalisé en collaboration avec les services du Conseil général, de la sécurité sociale, des CCAS, du pôle emploi et des associations, un guide qui recense, explique et oriente tous ceux qui ont besoin d'aide sociale. C'est ce qui a été récemment réalisé dans le Maine-et-Loire.

Un exemple à suivre.

